

## AVIS AU PUBLIC

### Eaux – Poste de transformation à Erpeldange

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

**13 février 2024**

la demande d'autorisation

**EAU/AUT/24/0101**

concernant la

**gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un poste de transformation**

sur les parcelles

**1707/4978, 1708/4980 et 1710/4982, section BC d'Erpeldange**

pour le requérant

**Creos Luxembourg SA**

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 21 février 2024  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :



le Bourgmestre



le Secrétaire

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir du de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.

Bous, le 21 février 2024



le Bourgmestre



le Secrétaire